

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DEPRUNELLI DI FIUMORBU
SEANCE DU 29 MAI 2015

L'an deux mil quinze le vingt-neuf mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON De BUOCHBERG

DATE DE LA CONVOCATION 21/05/2015

Etaient présents : Pierre SIMEON DE BUOCHBERG ; Alain ANGELI ; Jean ROSSINI ; Marie-Josée SANTONI ; Ange-Marie MONDOLONI ; René DOMINICI ; Bernadette CASAMATTA ANDREANI ; Régine RUSAFI ; François SANTONI ; Sébastien GUIDICELLI ; Sandrine CHIODI ; Maguy ROCCHI ; Sébastien OTTOMANI ; Aline RUGGERI ; Stéphanie IACOMETTI ; Michel GRIMALDI ; Christian PAOLI ; André ROCCHI ; Jean-François OTTOMANI.

Nombre de
conseillers

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

Absents : 04

dont Représentés : 03

Etaient absents : Natacha PERALDI ; Mélanie ESPI VENTURINI ; Jean-Philippe MARTINETTI ; Dominique VILLARD ANGELI.

Etaient représentés : Natacha PERALDI représentée par Alain ANGELI ; Jean-Philippe MARTINETTI représenté par Pierre SIMEON DE BUOCHBERG ; Dominique VILLARD ANGELI représentée par Jean-François OTTOMANI.

Secrétaire de séance : Michel GRIMALDI

OBJET : TRESORERIE DE PRUNELLI-DI-FIUM'ORB

Le maire a été informé par le directeur départemental des finances publiques du projet de fusion de la trésorerie d'Aléria et de Prunelli-di-Fium'Orbu dans un local situé sur le territoire d'une autre commune.

Le maire regrette de voir partir une administration de la commune. Il rappelle l'importance de maintenir les services publics de proximité dans notre milieu rural. Cependant les locaux de la trésorerie de Prunelli-di-Fium'Orbu ne sont pas adaptés à recevoir les personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De s'opposer au projet de fusion des trésoreries d'Aléria et de Prunelli di Fium'Orbu afin que chacune des communes conserve sa propre trésorerie,
- De s'opposer au déplacement de la trésorerie sur une autre commune,
- De mandater un architecte afin de monter rapidement un projet de restructuration et de réaménagement pour réaliser l'accessibilité aux handicapés et personnes à mobilité réduite pour le bâtiment communal abritant la trésorerie de Prunelli-di-Fium'Orbu.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.

